



**Vous rencontrez des problèmes
budgétaires avec votre logement. Vous
avez besoin d'aide.**

**L'accompagnement social lié au Logement
peut vous aider**

L'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)

Le Conseil départemental de L'Indre permet aux familles de bénéficier d'un Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) financé par le Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Cet accompagnement social est assuré par des travailleurs sociaux de l'UDAF de l'INDRE.



L'Accompagnement Social Lié au Logement : Pour quoi et pour qui ?



L'intervenant ASLL pourra vous soutenir dans les différentes problématiques que vous rencontrez (emploi, santé, surendettement, ...) et vous permettre de surmonter vos difficultés budgétaires et administratives.

Ainsi il vous proposera selon vos besoins :

- + Un accompagnement personnalisé et adapté à votre situation ;
- + Une aide à la gestion de votre budget ;
- + Un soutien dans vos démarches administratives ;
- + Des conseils pour répondre à vos difficultés ;

Cet accompagnement n'est pas soumis à conditions de ressources. Vous pouvez en bénéficier que vous soyez propriétaire ou locataire.

Nous pouvons vous aider pour :

L'accès à un logement

- + Rechercher un logement adapté à votre situation ;
- + Faire valoir vos droits et respecter vos obligations locatives ;
- + Organiser votre budget logement ;
- + Aider à réaliser les démarches liées au déménagement et à l'emménagement (ouverture de compteurs, changement d'adresse, etc.) ;
- + Intégrer votre nouvel environnement (associations de quartier, transports en commun, services de proximité, etc.) ;
- + Conseiller sur l'utilisation du chauffage, des consommations (eau, edf..).

Le maintien dans votre logement

- ✚ Faire valoir vos droits et respecter vos obligations locatives ;
- ✚ Evaluer vos difficultés à conserver votre logement, notamment en cas d'impayés de loyer ou de procédure d'expulsion ;
- ✚ Organiser votre budget logement ;
- ✚ Prendre contact avec votre propriétaire, fournisseurs d'énergie, d'eau, etc. et négocier des paiements échelonnés de vos dettes ;
- ✚ Trouver des solutions si votre logement est dégradé et/ou indécent ;
- ✚ Conseiller sur l'utilisation du chauffage et des consommations dans l'objectif d'une économie d'énergie.

Afin de bénéficier d'une telle mesure, il vous suffit de prendre contact avec le travailleur social de votre secteur ou votre bailleur.

L'ASLL : Un engagement tout au long de la mesure



Suite à l'orientation de votre situation vers ce dispositif, **un diagnostic** est réalisé par l'intervenant ASLL afin de préciser vos besoins.

Après validation du diagnostic par le département, la mesure se met en place avec la signature d'un **contrat d'intervention**.

Vous vous engagez donc pour une intervention du professionnel dans le cadre de la mesure ASLL pour une durée de 12 mois, renouvelable éventuellement jusqu'à 18 mois.

Les rencontres ont lieu toutes les deux semaines en fonction de vos besoins et de l'avancée de votre situation.

L'intervenant ASLL vous apporte soutien et conseils mais ne peut en aucun cas réaliser les démarches à votre place.



7 bis rue des Ingrains - 36 000 CHATEAUROUX
Standard 02 54 60 45 60
Service Lié au Logement : 02.54.60.45.67

contact@udaf36.fr
Site internet : <http://www.udaf36.fr>